

# COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

## Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi deux octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

**Etaient présents :** Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Maryline LEVEQUE, Alain TRAONOUEZ, Pierrette RAUT, Jean-François GRAMPEIX, Edith HENRY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Régine LANGLOIS, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Cécile SABATIER, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, **Conseillers municipaux formant la majorité en exercice.**

**Avait donné pouvoir :** Carole GUILLEMINOT à Eric FERNANDEZ

**Absente excusée :** Francine GAUDRY

**Absents :** Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Guillaume CEINTRE,

**Secrétaire de séance :** Edith HENRY

Les membres du conseil municipal observent une minute de silence en hommage à Monsieur Alain CHAMLA décédé le 8 août 2017. Il avait été Responsable de l'urbanisme à Mandres-les-Roses de juillet 2007 à septembre 2009.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

Unanimité

### 2. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**Elles concernent les décisions :**

- Décision N°62/06/2017 – Convention avec l'association les Peps 75 dans le cadre du séjour élémentaire ;
- Décision N°63/07/2017 – Convention de bénévolat stagiaire BAFA au sein du service Enfance Jeunesse ;
- Décision N°64/07/2017 – Convention spectacle pyrotechnique du 14 juillet ;
- Décision N°65/07/2017 – Renouvellement du contrat d'entretien annuel du climatiseur ;
- Décision N°66/09/2017 – Convention de formation professionnelle continue ;
- Décision N°67/09/2017 – Convention Concert piano-flûte 19 novembre 2017 ;
- Décision N°68/09/2017 – Convention avec les Concerts de poche.

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### 3. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SyAGE

**Présentation Monsieur Alain TRAONOUEZ**

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'exercice 2016 du service public de l'assainissement présenté par le Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE).

Monsieur Eric FERNANDEZ demande le rapport sur la qualité de l'eau. Madame Nathalie GUESDON répond qu'il a été envoyé aux communes en juin 2017. Il est convenu que celui-ci sera présenté lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

### 4. RETRAIT DE LA COMMUNE DE TIGERY DU SYAGE

#### Présentation Monsieur Alain TRAONOUEZ

Le Conseil municipal prononce le retrait de la commune de Tigery à la compétence « mise en œuvre du SAGE » et de son adhésion au SyAGE sans condition particulière.

Unanimité

### 5. ADHÉSION AU SYAGE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE POUR LA COMPÉTENCE « MISE EN ŒUVRE DU SAGE »

#### Présentation Monsieur Alain TRAONOUEZ

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à la compétence « mise en œuvre du SAGE » du SyAGE.

Unanimité

### 6. ADHÉSION AU SYAGE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GPSEA POUR LES COMPÉTENCES « ASSAINISSEMENT EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES » ET « MISE EN ŒUVRE SAGE »

#### Présentation Monsieur Alain TRAONOUEZ

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur la demande d'adhésion de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir au Syndicat mixte pour l'assainissement et Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres dénommé SyAGE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les compétences suivantes :

- Assainissement Eaux Usées et Gestion des Eaux Pluviales
- Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres

Unanimité

### 7. MISE A JOUR DES STATUTS DU SYAGE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018

#### Présentation Monsieur Alain TRAONOUEZ

Le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de mise à jour des Statuts du SyAGE, devant prendre effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Unanimité

### 8. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 DU SYNDICAT MIXTE A VOCATION MULTIPLE DE LA VALLÉE DE L'YERRES ET DES SENARTS (SIVOM)

#### Présentation Monsieur Yves THOREAU

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activités pour l'année 2016 du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers présenté par le Syndicat intercommunal à vocation multiple de la vallée de l'Yerres et des Sénarts (S.I.V.O.M.).

Monsieur Jean-François GRAMPEIX demande s'il y aura une augmentation du trafic sur la rue de Brie. Monsieur Yves THOREAU répond qu'un projet concernant une voie dédiée au SIVOM qui rejoindrait la francilienne, existe, mais qu'il a été reporté à cause du départ d'une entreprise.

Monsieur Yves THOREAU informe de la mise en place de la généralisation de la collecte 1 fois par semaine dans le collectif.

Madame Cécile SABATIER demande ce qu'il faut faire à l'encontre des personnes qui ne veulent pas avoir plusieurs bacs, et qui de fait, ne se soucient pas du tri sélectif.

Monsieur Yves THOREAU répond que les agents du SIVOM doivent identifier ces personnes et ensuite doivent décider de ne plus relever les poubelles.

Monsieur Eric FERNANDEZ dit que certains objectifs fixés en 2010-2011 sont atteints. Par contre il regrette qu'il n'y ait aucune information sur le Biogaz depuis 2013. Monsieur Pierre HOUDEBINE lui répond que c'est normal puisque l'usine de méthanisation a connu un incendie. La production de Biogaz ne sera effective et mesurée que l'année prochaine.

Monsieur Eric FERNANDEZ fait un point sur le personnel et constate sur 2012-2016 une baisse des fonctionnaires avec une augmentation du nombre de CDD et des arrêts de maladie. Il souligne par ailleurs que le nombre de jours d'arrêts de maladie n'est pas communiqué.

Monsieur Eric FERNANDEZ dit qu'il serait intéressant de connaître la croissance d'implantation des bacs enterrés (collectifs). Monsieur Eric FERNANDEZ souhaiterait savoir ce qui est fait contre les dépôts sauvages. Monsieur le Maire répond que c'est la commune qui est en charge du ramassage. Dans tous les cas ces interventions représentent un surcoût pour la commune, puisque lorsque le SIVOM s'en charge, il s'agit d'une prestation payante supplémentaire. Par ailleurs même quand la commune effectue le ramassage, il faut payer le dépôt. Monsieur le Maire évoque ensuite des problèmes de pneus et de gravas qui par exemple contiennent de l'amiante.

### 9. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 – CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE FINANCEMENT, L'ACCEPTATION, LA RÉALISATION ET LA MAINTENANCE DE L'ÉCOLE « LES CHARMILLES » EXTERIMMO

#### Présentation Monsieur Alain TRAONOUEZ

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité pour l'année 2016 du contrat de partenariat pour le financement, la réalisation et la maintenance de l'école des Charmilles.

Monsieur Alain TRAONOUEZ souligne la bonne collaboration entre Exterimmo et les services de la Ville.

Madame Nathalie GUESDON demande quelle est la différence entre maintenance et hors garantie acceptée. Monsieur Alain TRAONOUEZ dit qu'il s'agit d'un lien entre Exterimmo et BYES.

Madame Cécile SABATIER constate qu'il est indiqué sur le rapport « extension de local hors contrat », et demande de quoi il s'agit. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit des 2 classes supplémentaires de l'école et que les négociations sont en cours.

## II - SOCIAL

### 10. CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU FONDS DE SOLIDARITÉ HABITAT (FSH)

#### Présentation Madame Pierrette RAUT

Depuis 1991, le Conseil général du Val-de-Marne a mis en place le Fonds de Solidarité Habitat (FSH) pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées.

Il s'agit de fonds destinés à lutter contre la précarité des ménages en complément des aides personnalisées gérées par les Caisses d'allocations familiales (C.A.F).

Il permet l'accès et le maintien au logement des personnes en situation de précarité. Il joue ainsi un rôle essentiel dans la prévention des expulsions et des impayés. Par convention les départements peuvent confier la gestion de ces fonds aux caisses d'allocations familiales. Le département agit également dans le cadre d'un partenariat avec des associations porteuses de projets de construction de logements ou avec différents acteurs sociaux

Le Conseil municipal décide de participer à la lutte contre l'exclusion en contribuant au Fonds de Solidarité Habitat pour l'année 2017.

Précise que cette participation s'élèvera à la somme de 0,15 euros par habitant au titre de l'année 2017.

Unanimité

Monsieur le Maire profite de cette intervention pour évoquer le contrat triennal sur les logements sociaux et le nouvel objectif fixé à 57 logements pour la Commune. Il indique également que les services de la Préfecture ont décidé de retirer les 30 logements Perce-Neige de notre décompte. La commune a entrepris des négociations pour réintégrer ces 30 logements dans le décompte des logements sociaux de la Ville.

## III - ENFANCE

### 11. MODALITÉS DE RÉSERVATION ET ANNULATION PRESTATIONS PERI ET EXTRASCOLAIRES

#### Présentation Madame Maryline LEVEQUE

Le Conseil municipal approuve les conditions de réservation et d'annulation des prestations péri et extrascolaires comme suit :

Prestation	Réservation	Annulation
Accueil du matin et soir	Réservation possible sur le portail famille ou en mairie à tout moment et au plus tard l'avant- veille de la date souhaitée Ex : réservation pour le 18 mai à effectuer au plus tard le 16 mai	Annulation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard l'avant -veille de la date réservée Ex : annulation du 18 mai à effectuer au plus tard le 16 mai
Restauration scolaire		
Mercredis après-midi	Réservation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard 8 jours avant la date souhaitée	Annulation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard 8 jours avant la date réservée
Vacances scolaires	Réservation possible sur le portail famille à tout moment et au plus tard	Annulation possible sur le portail famille à tout moment et au plus

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

	20 jours avant le début des vacances scolaires	tard 20 jours avant le début des vacances scolaires
--	--	---

Les prestations réservées et non annulées dans les délais seront facturées aux familles exception faite par la remise d'un certificat médical à l'accueil de la mairie au plus tard dans les 48 heures suivant la reprise de l'enfant.

Les réservations "hors délai" sont toutefois possibles jusqu'au jour de l'inscription en s'adressant directement au service Enfance Jeunesse Population. Cette inscription "hors délai" sera prise en compte **sous réserve du nombre de places disponibles**. La prestation sera facturée au tarif majoré (+10%)

Pour les familles qui n'effectueront pas de réservation, la prestation sera facturée au tarif majoré (+10%).

Madame Nathalie GUESDON fait remarquer qu'il y a une erreur sur la note de synthèse, puisque les NAPS sont indiquées sur le tableau. Madame Maryline LEVEQUE répond que les services s'en sont aperçus, et que la délibération a été corrigée.

Unanimité

### 12. MODIFICATION DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2017-2020

#### Présentation Madame Maryline LEVEQUE

La commune de Mandres les Roses en accord avec les différents partenaires et notamment la Direction Académique a choisi de revenir à la semaine de 4 jours d'école dès la rentrée scolaire 2017/2018 conformément au décret n°2017-1108 du 28 juin 2017.

Le Conseil municipal décide de modifier les termes du Projet EDucatif Territorial.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer le PEDT et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à solliciter les aides correspondantes et à signer tous documents nécessaires.

Unanimité

### 13. TARIFICATION COMMUNALE – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 – ÉTUDES SURVEILLÉES 2017/2018

#### Présentation Madame Maryline LEVEQUE

Le Conseil municipal approuve les tarifs de l'étude surveillée, à savoir 2,35 € par séance (1h30) et par enfant.

Unanimité

### 14. TARIFICATION COMMUNALE – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 – ACCUEILS DE LOISIRS

#### Présentation Madame Maryline LEVEQUE

Le Conseil municipal adopte les tarifs des accueils de loisirs comme suit :

JOURNEE

## COMMUNE DE MANDRES-LES-ROSES (VAL-DE-MARNE)

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2017/2018 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	5,70 €	3,00 €	5,75 €	3,03 €
B	De 363,16€ à 556,84€	6,45 €	3,46 €	6,52 €	3,50 €
C	De 556,85€ à 740€	8,89 €	5,01 €	8,98 €	5,06 €
D	De 740,01€ à 929,48€	11,26 €	6,47 €	11,37 €	6,54 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	13,12 €	7,64 €	13,25 €	7,71 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	15,13 €	8,91 €	15,28 €	9,00 €
G	De 1294,75€ à plus	16,10 €	9,52 €	16,26 €	9,62 €
Hors commune		22,62 €	17,78 €	22,85 €	17,95 €

### DEMI-JOURNEE

Quotient	Tranches de revenus	Tarifs 2016/2017	Tarifs 2016/2017 avec PAI	Tarifs 2017/2018	Tarifs 2017/2018 avec PAI
A	De 0€ à 363,15 €	3,81 €	2,39 €	3,85 €	2,42 €
B	De 363,16€ à 556,84€	4,43 €	2,81 €	4,48 €	2,84 €
C	De 556,85€ à 740€	5,97 €	3,75 €	6,03 €	3,78 €
D	De 740,01€ à 929,48€	7,40 €	4,66 €	7,48 €	4,70 €
E	De 929,49€ à 1 121,05€	8,53 €	5,35 €	8,62 €	5,41 €
F	De 1 121,06€ à 1 294,74€	9,64 €	6,06 €	9,73 €	6,12 €
G	De 1294,75€ à plus	10,25 €	6,43 €	10,35 €	6,50 €
Hors commune		15,08 €	10,23 €	15,23 €	10,33 €

Les enfants du personnel communal, le tarif de la tranche B est appliqué.

Il est proposé d'appliquer le tarif maximum aux enfants domiciliés hors commune.

Unanimité

Madame Cécile SABATIER demande si de nouveaux contrats de type contrats découverte seront proposés, du fait de la suppression des NAPS. Madame Maryline LEVEQUE répond que ce type de contrat se prépare en amont, environ un an avant. Les agents vont donc travailler sur ce sujet en 2017, pour la rentrée 2018.

#### IV – TECHNIQUE

##### 15. SIGNATURE DU CONTRAT DE BASSIN DU SYAGE

#### Présentation Monsieur Pierre HOUEBINE

Le Conseil municipal approuve le Contrat de bassin de l'Yerres Aval et du Réveillon 2017-2022. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant Monsieur Alain TRAONOUZ à le signer.

Unanimité

## 16. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### Présentation Monsieur Pierre HOUEBINE

Le Conseil municipal adopte le projet de convention d'occupation du domaine public entre Monsieur Benjamin PRADOLIN et la Commune de Mandres-les-Roses.  
Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Unanimité

### QUESTIONS ORALES / INFORMATIONS DIVERSES

#### - Dispositif Voisins Vigilants

Monsieur Yves THOREAU informe les membres du conseil, de la prochaine tenue d'une réunion sur le dispositif voisins vigilants le 13 octobre 2017 à 20h30. Madame Nathalie GUESDON fait remarquer qu'en qualité d'élus, les membres du conseil n'avaient pas été destinataires de cette information. Monsieur Yves THOREAU répond qu'un mail a été envoyé aux élus. Madame Guesdon confirme qu'aucune information n'est parvenue (confirmation également par des élus autour de la table).

#### - Beauséjour

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la prochaine tenue d'une réunion plénière du conseil municipal, le 11 octobre 2017 à 18h30 afin de discuter du devenir de Beauséjour. Madame Nathalie GUESDON et Monsieur Stéphane DEYSINE font remarquer que l'horaire de cette réunion est fixé trop tôt. Monsieur le Maire propose alors de retarder l'horaire.

#### - Fibre optique

Madame Carine PICOULY souhaite savoir si l'opérateur ORANGE va effectivement commercialiser une offre de service internet sur fibre optique aux Mandrions. Monsieur Philippe FISCHER confirme cette information mais précise que les habitants non éligibles à une offre Fibre avec SFR, ne le seront pas plus avec ORANGE.

#### - Présence des élus aux commissions

Monsieur Eric FERNANDEZ regrette qu'il y ait de moins en moins d'élus qui participent aux commissions municipales. Monsieur le Maire fait le même constat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le lundi 2 octobre 2017 à 22h00.

Mandres-les-Roses, le 3 octobre 2017

La Secrétaire de séance,

Edith HENRY



Le Maire,

Jean-Claude PERRAULT



